



# COMMUNE DE BOURDEILLES

Dordogne  
24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13

Fax. 05 53 54 56 27

[Mairie.bourdeilles@orange.fr](mailto:Mairie.bourdeilles@orange.fr)

[www.bourdeilles.fr](http://www.bourdeilles.fr)

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2021

**Etaient présents** : M. DUSSUTOUR N, Mme DARDAILLER A, MM. REVIDAT F, SIMON F, MOREL A, JAN C, BOUFFIER B, Mmes BIARD C, M. FOUCHIER A, Mme DAMIEN-GALIBERT S, MM. CHARRIER R, CHARLES D, SUDRET R

**Etaient absents (Excusés)** : Mmes LEGER S., ETIEN V (Procuration à Mme BIARD C.)

### Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021
- ✓ Demande emplacement commerce ambulant
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public (Terrasses)
- ✓ Gratification stagiaire
- ✓ Tableaux permanences bureaux électoraux
- ✓ Questions diverses

### Secrétaire de séance :

M. SIMON F. est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Demande achat chemin rural au Chambeau
- Prolongation CUI-PEC pour un an
- Factures investissement – 500 €
- Modification du vote des taxes locales
- Plan de financement école

Accepté à l'unanimité des présents

### Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021

Sandrine DAMIEN-GALIBERT :

Souhaite avoir des précisions sur l'obtention du badge en tant que délégué au Comité Communal Feu de Forêt. La mairie se rapprochera du comité pour avoir de plus amples informations

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents

### 1 – Demande d'emplacement commerce ambulant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GODART qui présente son projet :

Ce père célibataire, habitant de Bourdeilles, souhaite s'installer en tant qu'auto entrepreneur dans la vente de glaces et sorbets artisanaux. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir stationner son stand mobile place de la mairie tous les jours de mi-juin à mi-septembre avec accès à un branchement électrique.

Le conseil municipal ne peut que l'encourager dans sa démarche mais estime qu'il y a suffisamment de commerce dans ce domaine sur le territoire. Il serait opportun d'étendre son projet sur des communes avoisinantes. Cependant, il lui propose de le diriger vers les événements associatifs de la commune auxquels il pourrait éventuellement participer.

Le conseil municipal, à la majorité des présents, refuse la demande d'occupation du domaine public de Monsieur GODART.

Abstentions : MM. DUSSUTOUR N, CHARRIER R, Mme BIARD C

## **2 – Redevance d'occupation du domaine public (terrasses)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il a été voté le tarif de 8.50 € / m<sup>2</sup> pour la redevance d'occupation du domaine public des terrasses des commerces. Il rappelle que cette redevance génère 1 350 euros de recette.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sur une éventuelle exonération pour l'année 2021 comme l'an passé.

Vu la crise liée à la COVID 19,

Vu l'évolution du protocole sanitaire pour les périodes à venir,

Le Conseil Municipal décide d'exonérer les commerces de cette taxe pour l'année 2021.

Il précise que l'utilisation étendue des lieux ne sera possible que jusqu'à fin juin. A compter du 1<sup>er</sup> juillet les commerces devront rester sur les superficies prévues dans les conventions d'utilisation du domaine public. L'occupation de la place du donjon ne sera autorisée que pour de l'évènementiel. Il est évident que ces mesures pourront être revues si des modifications plus strictes du protocole sanitaire intervenaient pendant la saison estivale.

Abstention : M. BOUFFIER Bastien

## **3 – Gratification stagiaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation d'un stage pour un élève de BTS « Gestion Protection de la Nature » du 24 mai au 16 juillet 2021.

Tout stage inférieur à deux mois n'est pas rémunéré mais la tâche étant lourde et complexe Monsieur le Maire propose qu'il soit votée une indemnité forfaitaire pour le travail réalisé et l'utilisation de biens personnels.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter une indemnité forfaitaire de 150 euros par mois pour compenser le travail de cet étudiant.

## **4 – Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural au « Chambeau »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CHARLES Max, nouvel habitant au « Chambeau » proposant à la commune d'acquérir 44 m<sup>2</sup> du chemin rural devant son habitation.

Après avoir pris connaissance des plans et de la proposition d'acquisition de Monsieur CHARLES, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents propose un échange de cette partie de chemin rural avec la parcelle C 1151. Il précise que les frais de bornage seront à la charge du demandeur. Il désigne Monsieur REVIDAT Francis pour la signature de l'acte administratif à intervenir.

## **5 – Prolongation du CUI – PEC en cours**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'emploi d'un agent en CUI –PEC de 20 heures hebdomadaire au service technique de la commune se terminant le 31 août. Il propose au Conseil de renouveler ce contrat pour une période d'un an en élargissant ses missions accompagnées de formations adéquates.

L'aide de l'Etat sur ce type de contrat est de 45 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à faire les démarches pour la prolongation d'un an du CUI – PEC en cours.

## 6 – Factures d'investissement inférieures à 500 €

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la préparation des bureaux électoraux il a été nécessaire d'acquérir des plexi glass. Le montant de cette acquisition s'élève à 280.48 € TTC et que pour terminer la mise en sécurité des bâtiments communaux nous avons acheté trois bloc autonome d'éclairage sécuritaire complémentaires.

Monsieur le Maire explique que l'arrêté du 26 octobre 2001, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, fixe à 500 euros TTC, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste de l'annexe 1 de la circulaire ministérielle du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose que cet achat, considérant que celui-ci est un investissement durable, dont le coût est inférieur à 500 €, pour un meuble ne figurant pas dans la liste puissent être imputés en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**DECIDE** que le bien cité ci-dessus soit imputé en investissement au compte 2158 de l'opération 1003.

## 7 – Modification du taux des taxes locales

Monsieur le Maire donne lecture du mail du service des impôts expliquant une anomalie informatique a été détectée dans le calcul des coefficients correcteurs notifiés par état 1259 de mars dernier. Cette rectification a pour conséquence l'augmentation du coefficient correcteur, donc une perte supplémentaire de 50 euros sur la recette prévue au budget 2021.

Après avoir pris connaissance du nouvel état 1259 et évalué l'impact sur le budget communal, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux votés en avril.

## 8 – Tableaux des permanences des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin

ELECTIONS REGIONALES DU 20 JUIN 2021			
Permanences du Bureau			
8h00	<b>DUSSUTOUR</b> Nicolas	<b>SIMON</b> Fabrice	<b>SUDRET</b> Romain
10h00	<b>DUSSUTOUR</b> Nicolas	<b>CHARRIER</b> Alain	<b>JAN</b> Danielle
12h00	<b>SUDRET</b> Romain	<b>DARDAILLER</b> Annie	<b>DARDAILLER</b> Didier
14h00	<b>ETIEN</b> Valérie	<b>DAMIEN-GALIBERT</b> Sandrine	<b>CHARLES</b> Damien
16h00	<b>BIARD</b> Céline	<b>CHARRIER</b> Régis	<b>DUSSUTOUR</b> Patrick
18h00			

# ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021

## Permanences du Bureau

8h00	<b>BOUFFIER</b> Bastien	<b>CHARRIER</b> Régis	<b>DUSSUTOUR</b> Patrick		
10h00	<b>MOREL</b> Alain	<b>LEGABON</b> Gabriel	<b>VOLPER</b> Marie Christine		
12h00	<b>JAN</b> Claude	<b>CHARLES</b> Damien	<b>HANNA</b> Redda		
14h00	<b>DUSSUTOUR</b> Nicolas	<b>MOREL</b> Alain	<b>HANNA</b> Annick		
16h00	<b>DUSSUTOUR</b> Nicolas	<b>SUDRET</b> Romain	<b>ROUSSEL</b> Didier		
18h00					

### 9 – Financement travaux de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception des attributifs pour les subventions sollicitées ce qui porte le plan de financement final des travaux de l'école comme suit :

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b><u>POSTES DE DEPENSES :</u></b>		
<b>SECURITE</b>	1 816	7 %
<b>DEPOSE DE MATERIAUX</b>	1 881.17	8 %
<b>ISOLATION</b>	2 516.43	10 %
<b>COUVERTURE</b>	14 979.56	61 %
<b>ZINGUERIE</b>	3 501.95	14 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>24 695.11 €</b>	<b>100%</b>
<b><u>DETAIL DES RESSOURCES :</u></b>		
<b>DSIL</b>	9 878.04 €	40 %
<b>Contrat de Territoire</b>	6 173.78 €	25 %
<b>SDE 24</b>	1 146.00 €	4.64 %
<b>Commune Fonds propres</b>	7 497.29 €	30.36 %
<b>TOTAL DES RESSOURCES HT</b>	<b>24 695.11 €</b>	<b>100%</b>

Les travaux seront programmés et budgétisés pour l'été 2022.

## **23 – Questions diverses**

### **1- Rapporteur M. Le Maire :**

#### **Plan de financement city stade**

Il informe le Conseil Municipal de la réception des attributifs de l'Etat à hauteur de 25 % et du Département à hauteur de 24.08 %. Le dossier de demande de subvention est déposé à la DRDJSCS Nouvelle Aquitaine et en attente de passage en commission.

#### **Accès PMR classe Cours Elémentaire**

Avec l'arrivée d'un enfant à mobilité réduite en classe de cours élémentaire à la rentrée prochaine, il y a lieu de prévoir l'aménagement d'une rampe d'accès et d'une toilette handicapé. Ces travaux devront être réalisés en régie cet été. Un rendez-vous est pris avec l'ergothérapeute de l'enfant pour définir les aménagements et acquisition de matériels nécessaires à son arrivé.

#### **Insolation dans la cour de l'école**

Il signale qu'un enfant a été victime d'une insolation dans la cour de l'école. Il serait nécessaire de prévoir la plantation d'arbres afin de faire un peu d'ombre. Le projet sera approfondi par les commissions concernées.

#### **Mur d'entrée de l'école**

Des parents ont signalés le mauvais état du mur d'enceinte de l'école. Des travaux de consolidation sont nécessaires pour y remédier.

#### **Ordures ménagères**

Plusieurs membres du conseil municipal souhaitent aborder les problèmes des ordures ménagères. Monsieur le Maire propose de reporter le débat lors d'un prochain conseil. Mme LEGER Sylvie, en charge de la mise en place de la nouvelle collecte des ordures ménagères n'étant pas présente.

### **2- Rapporteur Mme BIARD Céline :**

#### **Evènements culturels**

De nombreux évènements auront lieux cet été, en moyenne un par semaine. Le tableau correspondant sera transmis à la mairie et aux élus.

### **3- Rapporteur Mme DARDAILLER Annie**

#### **Taxe de séjour**

Lors du dernier conseil communautaire la taxe de séjour a été modifiée. De nouveaux taux sont mis en place pour les terrains de caravanage classé 1 et 2 \* : 0.18 € / pers / nuitée avec base additionnelle départementale de 10 % soit 0.20 € / pers / nuitée.

Le secrétariat de la mairie se rapprochera des services de la communauté de communes pour obtenir la délibération et savoir si celle appliquée pour le stationnement des campings cars doit être modifiée.

#### **Couchage sieste élèves maternelle**

Elle explique que ce sont les familles qui fournissent les couchages pour la sieste des enfants de la classe maternelle. Elle souhaite savoir comment cela se passe dans d'autres établissements.

Mme BIARD Céline lui confirme que c'est effectivement les parents qui fournissent les couchages. Cela permet aux enfants d'être auprès d'affaires connus de leur environnement familial.

#### **Serviettes à la cantine**

Elle explique que les enfants de la maternelle fournissent portent chaque semaine une serviette. Par contre les grands utilisent des serviettes en papier au distributeur mis à leur disposition dans le réfectoire. Ils en font une consommation excessive. Pour limiter ce

gaspillage, il serait plus judicieux qu'ils apportent une serviette en tissu chaque semaine. Elle souhaite que ces dernières soient lavées par l'ATSEM au moins une fois par semaine.

### **Vide grenier**

Elle souhaite savoir pourquoi l'activité a été déplacée à la plaine des loisirs alors qu'il avait été décidé qu'elle se déroulait aux promenades afin d'emmener un flux supplémentaire de personne au centre du village et de permettre une activité supplémentaire aux commerces du centre bourg. M. le Maire explique que pour des questions de sécurité, de stationnement et de préservation du site des Promenades, la plaine des loisirs est plus adaptée pour accueillir cet événement mensuel.

Monsieur MOREL Alain signale que le terrain de football est drainé et que ces derniers ne sont pas faits pour supporter des passages répétés de véhicules lourds. Il serait souhaitable que lors d'activités à la plaine de loisirs, les véhicules soient interdits d'y circuler.

### **Signalétique**

Elle explique que les touristes cherchent l'accès au château. Aucun panneau signalisant le parking et l'accès sont positionnés sur la commune.

Monsieur le Maire explique qu'une démarche avait été faite par l'ancienne équipe municipale auprès de la SEMITOUR et que cette dernière n'a pas donné suite.

Une nouvelle demande sera formulée auprès des services départementaux et de la SEMITOUR.

### **Feu du 14 juillet**

Elle souhaite savoir si le feu d'artifice du 14 juillet aura lieu cette année.

Monsieur le Maire explique que la Préfecture de la Dordogne autorise l'organisation de cette manifestation sans protocole particulier. Mais que pour l'organisation des autres activités liées à cette fête des protocoles sanitaires contraignants sont à mettre en place. Il précise qu'il appartient au comité des fêtes de décider de la réalisation ou pas de cette manifestation

#### **4- Rapporteur M REVIDAT Francis**

##### **Achat d'une débroussailleuse**

Il informe le conseil municipal que la débroussailleuse acquis il y a une vingtaine d'année est en panne. Sa réparation est évaluée à 500 €. Estimant que cette dernière est amortie et usée, il propose d'en acquérir une neuve pour environ 750 €.

#### **5- Rapporteur M CHARLES Damien**

Vu la demande constante de la population au conseil municipal sur la nécessité de réaliser de la communication auprès de ses administrés, il informe que d'autres collectivités ont mis en place la distribution du compte rendu du conseil municipal dans les boites aux lettres de ses habitants.

Monsieur le Maire pense que ce genre d'opération a un coût certain qui n'est pas prévu au budget. Il est rappelé que le compte rendu est affiché à la mairie sur le tableau prévu à cet effet, ainsi que sur le site internet de la mairie.

#### **6- Rapporteur M JAN Claude**

Il informe le Conseil Municipal de certains mouvements au niveau du SRB Dronne. L'Agence de l'Eau Adour Garonne souhaite mutualiser la gestion de la compétence GEMAPI entre le PNR Périgord Limousin et le SRB Dronne sur le secteur Dronne Amont. Ce travail implique une maîtrise d'ouvrage commune ou un redécoupage du périmètre du SRB Dronne. Dans ce cadre, une réunion en présence de l'Agence de l'eau se déroulera le 24 juin à Celles.

Monsieur le Maire souhaite consulter le dos

**La séance est levée à 23 heures**

**Le Maire**

**Nicolas DUSSUTOUR**

